



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

GÉNÉRALITES

Les présentes conditions générales de prestation de services ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Client et la Formatrice indépendante ; elles s'appliquent à toutes les prestations et services proposées par Nadège IGLÉSIAS E.I.

Le terme "Formatrice indépendante" désigne Nadège IGLÉSIAS E.I, dont le siège social est situé au 34 rue de la chatonnerie – 86000 Poitiers, immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIREN 947 702 213. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75860208686 auprès de la Préfète de région Nouvelle Aquitaine.

Le terme "Client" désigne la personne morale signataire du devis et acceptant les présentes conditions générales.

Le seul fait d'accepter une offre de la formatrice indépendante emporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Les offres de la formatrice indépendante sont valables dans la limite du délai d'option fixé à un 1 mois à compter de la date de l'offre, sauf stipulations contraires portées sur celle-ci.

Les conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par la formatrice indépendante, les modifications seront applicables à toutes les commandes postérieures à la dite, modification.

Article 1- CONTRAT

La formatrice indépendante s'engage à fournir un devis au client. Ce devis fait office de contrat.

Le client est tenu de retourner à la formatrice un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

En signant le contrat (le devis), le client affirme avoir pris compte des présentes CGV. Ce contrat ne peut être résilié que selon les clauses ci-dessous (voir l'article 3 – ANNULATION, REPORT, RETRACTATION).

Article 2- CONDITION ET MOYENS DE PAIEMENT

Tout paiement donnera lieu à une facture à en-tête établie par la formatrice indépendante et comportant l'ensemble des indications légales en vigueur.

En tant que micro-entreprise, Nadège IGLÉSIAS E.I n'est pas assujetti à la TVA. Les prix sont facturés aux conditions du contrat de prestation.

Modalités de paiement

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de la facture, au comptant.

Le règlement des factures peut être effectué par chèque ou virement bancaire libellé au nom de Nadège IGLÉSIAS

CREDIT AGRICOLE POITIERS CARNOT

IBAN : FR 76 1940 6000 0067 1985 0357 327

CODE BIC : AGRIFRPP894

Paiement

Aucun escompte ne sera versé pour règlement anticipé.

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).



Article 3- ANNULATION, REPORT, RETRACTATION

Toute annulation ou de demande report d'un rendez-vous par le Client doit être communiquée au moins 24 h à l'avance par e-mail à l'adresse suivante : nadegeiglesias.conseils@gmail.com ou par téléphone au 06 20 30 55 53.

Un rendez-vous annulé/décalé à moins de 24h ou non honoré est un rdv dû.

En cas d'absence de la formatrice, celle-ci s'engage à reporter le rendez-vous dans les meilleurs délais.

Conformément à l'article L221-18 du code de la Consommation, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours court à compter du jour de la conclusion du contrat.

Article 4- CONFIDENTIALITÉ

En signant le devis faisant office de contrat, le client ainsi que Nadège IGLÉSIAS EI, s'engagent à respecter la confidentialité des données à savoir : données bancaires, informations importantes. Cette clause est donc mutuelle.

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la formatrice indépendante sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Articles 5- LITIGES EVENTUELS

Les présentes Conditions Générales de Vente et tous les rapports entre la Formatrice indépendante et son Client relèvent de la Loi française.

En cas de litige survenant entre les parties, celles-ci conviennent de privilégier une solution à l'amiable avant de porter l'affaire devant le Tribunal compétent.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Poitiers quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Les Parties acceptent cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.